Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 1 (1893)

Heft: 9

Artikel: Les troupes suisses au service de France dépuis les dernièrs temps de l'ancienne monarchie jusqu'à aujourd'hui

Autor: Montet, Albert de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1458

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 9. Septembre 1893.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE DE FRANCE DEPUIS LES DERNIERS TEMPS DE L'ANCIENNE MONARCHIE JUSQU'A AUJOURD'HUI.

De 1751 à 1753, le baron Dominique de Zurlauben, lieutenant général des armées du roi Louis XV, un des officiers, suisses de nation, qui ont le mieux mérité de leur époque par leurs talents de militaire, comme aussi d'écrivain, publia à Paris, en huit petits volumes, une histoire complète des troupes de son pays, levées pour le compte de la France.

Trente-cinq ans après, un gentilhomme bernois, Emmanuel May, de Romainmôtier, encouragé par le succès qui accueillait cette publication, faisait paraître à son tour, en un même nombre de volumes, une histoire militaire de la Suisse et des Suisses dans les différents services de l'Europe, ouvrage dont les tomes V et VI sont exclusivement réservés au service de France, le plus ancien et le plus important de tous.

Depuis que ces deux travaux, d'une réelle valeur, en ont inauguré l'étude, les annales des régiments suisses, capitulés en France, se sont enrichies en divers temps, mais surtout dans ces dernières années, par de précieuses contributions littéraires, qui permettent à la fois de les corriger et de les compléter sur bien des points, de même que de les

continuer jusqu'au terme des capitulations. Car si, d'une part, à la suite des recherches modernes, il y a sans doute beaucoup d'adjonctions et de rectifications à apporter aux récits de MM. de Zurlauben et May, on voit, d'autre part, que c'est de préférence vers les époques qui ont suivi que se sont dirigées la majeure partie de ces recherches.

Les derniers jours de l'ancien régime, le cours de la Révolution, l'Empire, et même la Restauration, présentent au point de vue de la conduite militaire des Suisses un intérêt exceptionnel. Ecrits historiques et politiques ont célébré, discuté, quelquefois même attaqué leurs faits d'armes, dès les temps contemporains. De là, nombre de monographies, de mémoires et de biographies, qui concourent à jeter la lumière sur les régiments suisses au service de France pendant ces différentes périodes. Plusieurs auteurs ont mis à profit ces documents et les pièces officielles des archives d'Etat pour la rédaction de travaux sur la matière, qui constituent, dans une certaine mesure, des continuations aux histoires militaires de MM. de Zurlauben et May. Aucun de ces travaux, néanmoins, n'est fait sur le même pied que ces dernières.

Les uns, comme ceux de M. Folletête (Histoire du régiment de l'évêché de Bâle) et de M. Bachelin (Histoire du bataillon de Neuchâtel) s'attachent simplement à nous retracer les destinées d'un seul corps de troupes. D'autres s'étendent, il est vrai, a l'histoire de tous les régiments, mais n'embrassent qu'une ou deux, au plus, des périodes dont il a été question plus haut ; — dans ce genre de publications, citons les ouvrages appréciés de MM. Morel

(Régiments suisses en France, de 1789 à 1792), de Schaller (Troupes suisses sous Napoléon Ier) et Maag (Troupes suisses en Espagne et en Russie).

Deux ou trois relations historiques, toutefois, suivent nos divers contingents capitulés jusqu'au bout de leur carrière, mais elles sont, d'une part, trop abrégées pour pouvoir être considérées à l'égal d'une suite des ouvrages de Zurlauben et de May ; d'autre part elles se trouvent d'un difficile accès, puisqu'elles sont ou très rares, ou renfermées dans des ouvrages spéciaux, qui intéressent plus la France que notre pays, dans lequel ils sont presque inconnus.

Ces relations ont été publiées dans l'Histoire de l'infanterie française, du général Suzanne, dans celle des troupes étrangères au service de France, de M. Eugène Fieffé, enfin dans un opuscule *ad hoc* de M. Rodolphe de Steiger.

De ce qui précède, nous voyons qu'une continuation non interrompue des histoires militaires de Zurlauben ou de May, dans un cadre identique au leur, serait œuvre non superflue.

Espérons qu'elle trouvera bientôt, grâce aux matériaux assemblés par les prédécesseurs, facilement son écrivain.

Loin de nous la prétention de chercher aujourd'hui à enserrer dans quelques modestes articles de Revue, les éléments d'un tel ouvrage ! Nous n'avons pas d'autre but, en attendant son apparition, que de vulgariser, d'une main rapide, ses principaux traits en esquissant un récit succinct de l'organisation et de la conduite des troupes suisses capitulées au service de France, depuis l'année 1788,

date de l'achèvement de l'histoire de May, jusqu'aux derniers temps de ce service.

*
* *

La plus ancienne d'entre ces troupes était la *Compagnie des Cent Gardes suisses ordinaires du Corps du Roi*, créée, à ce que l'on croit, déjà sous le règne de Louis XI, en l'année 1481, mais qui n'apparaît authentiquement que quinze ans plus tard, sous celui de Charles VIII.

Attachée dès cette époque au service intérieur du palais, elle y prit rang de suite après les Gardes du Corps, desquelles elle partageait conjointement les travaux. Elle était placée sous les ordres d'un capitaine-colonel, qui relevait personnellement du roi pour l'exercice de cette charge, et qui était toujours issu d'une des meilleures maisons de France (c'était en 1788 le duc de Brissac). On y comptait quatorze autres officiers, dont la moitié, dans chaque grade, devaient être Français, les autres Suisses. C'étaient deux aides-majors, deux lieutenants, deux enseignes et huit exempts. Quant à l'effectif de la compagnie en sous-officiers et en soldats, il se montait à cent six hommes, soit quatre fourriers-maréchaux-de-logis, un porte-drapeau, six caporaux, commandant chacun une escouade de quinze gardes, quatre tambours et un fifre. Tous les Cent-Suisses devaient être catholiques, de grande taille et de belle prestance. Ils jouissaient, comme leurs officiers, d'un rang beaucoup plus élevé dans l'armée que celui qu'ils occupaient dans leur corps. Un aumônier, un médecin, un chirurgien et un apothicaire étaient adjoints à cette compagnie. Son uniforme comprenait quatre tenues : 1° celle de cérémonie, composée d'un pourpoint et d'une

culotte bleue, à la mode des anciens Suisses, entaillés de taffetas rouge et bleu par opposition, avec toque de velours noir, fraise empesée, gants blancs et bas bleus, enfin ceinturon blanc, frangé de soie aux trois couleurs rouge, bleue et blanche.

2° La tenue dite de ville, c'est-à-dire un habillement bleu de roi, avec doublure, parements, veste, culotte et bas rouges, le tout bordé d'or, de même que le chapeau noir et le ceinturon de l'épée.

3° La tenue de deuil, pour les officiers et les sous-officiers, de même coupe que la précédente, mais en étoffe noire.

4° Enfin la tenue de campagne, toute pareille à celle de ville, si ce n'était que la culotte se trouvait terminée par des guêtres et qu'à la place du chapeau se portait le bonnet de grenadier. Dans cette tenue, un fusil à bayonnette et un sabre remplaçaient la hallebarde et l'épée dont les Cent-Suisses étaient armés dans leurs autres costumes. Disons ici que lorsque les Cent-Suisses accompagnaient le roi à la guerre, ils prenaient place dans le régiment des gardes suisses comme première compagnie de grenadiers. Leur drapeau était divisé en quatre carrés d'azur, séparés par une croix blanche, chargée de l'inscription « *Ea est fiducia gentis* », et portant, le premier et le troisième, une L couronnée, en or, avec sceptre et bâton de justice en sautoir ; le second et le quatrième, une mer d'argent battant de tous côtés un rocher d'or de ses vagues.

En dehors des Cent-Suisses du Roi existaient encore deux autres compagnies de gardes suisses, attachées à la maison militaire de ses deux frères. La première, créée en 1771, était celle de « Monsieur », comte de Provence ; la seconde, levée en

1773, était celle du comte d'Artois. Toutes deux étaient commandées par des capitaines-colonels français de nation : en 1788, le prince de St-Mauris, pour la garde de « Monsieur », et le vicomte de Monteil, pour celle du comte d'Artois. L'uniforme de ces deux compagnies était rouge écarlate, avec parements d'astrakan noir, orné de brandebourgs sur la poitrine et galonné d'or sur toutes les coutures.

Le régiment des gardes suisses, qui devait son origine au maintien sous les armes, par ordonnance royale du 16 mars 1616, de huit sur les dix compagnies du régiment de Gallati, après le terme de sa capitulation, partagea depuis lors avec le régiment des gardes françaises, auquel il cédait en toute circonstance le pas, le service extérieur des palais royaux. Ainsi que les onze régiments de ligne suisses, levés pour le compte de la France, il était subordonné au colonel-général des Suisses et Grisons, à cette époque le comte d'Artois. Il était commandé, dès le 25 août 1767, par le colonel comte Augustin d'Affry, qui avait rang de lieutenant-général dans l'armée. En dehors d'un état-major nombreux, il comprenait quatre bataillons, ayant chacun une compagnie de grenadiers et trois compagnies de fusiliers, la compagnie de grenadiers étant comptée à 56 hommes, y compris ses officiers, celle de fusiliers à 175 hommes. Le colonel-général des Suisses, le colonel et le lieutenant-colonel du régiment des gardes suisses y avaient chacun une compagnie, dénommée d'après leur grade. L'uniforme du corps était rouge, avec collet, revers et parements bleu de roi, (le tout orné de galons d'argent pour les officiers, de laine pour le reste de la troupe), veste et culotte blanches.

De même que pour toute l'infanterie suisse, les boutons de l'habit étaient blancs, ainsi que la buffleterie. Le drapeau de la compagnie générale, en soie blanche, était entièrement traversé dans son milieu par une grande croix de même couleur ; ceux des onze autres compagnies présentaient le même dessin, sauf toutefois que, dans les quatre champs qui entouraient les bras de la croix, existaient des flammes ondées, bleues, aurore, rouges et noires.

Pour ce qui concerne les onze régiments de ligne suisses, forts chacun de deux bataillons de neuf compagnies, dont une était de grenadiers, ils avaient été levés les quatre premiers en 1672, les sept derniers en 1673, 1677, 1689, 1690, 1734, 1752 et 1758, et prenaient rang dans l'armée française d'après leur numéro d'ancienneté. Cependant on les désignait plus généralement par le nom de famille de leurs colonels, qui furent, de 1788 au 20 août 1792, date de leur licenciement, pour le n° 63 (le plus ancien de ces régiments) : Rodolphe-Beat, baron d'Ernst, puis Louis de Watteville, de Berne ;

pour le n° 64 : Vincent Guido, baron de Salis-Samaden, des Grisons ;

pour le n° 65 : Jacob-Antoine de Sonnenberg, de Lucerne ;

pour le n° 66 : Rodolphe de Castella, de Fribourg ;

pour le n° 69 : Robert de Vigier, de Soleure ;

pour le n° 76 : Jacques-André, marquis de Lullin-Châteauvieux, de Genève ;

pour le n° 85, Philippe-Ladislas, comte de Diesbach de Fribourg, puis Rodolphe-Antoine, baron de Diesbach, de Berne ;

pour le n° 86 : Antoine-Pancrace, puis Jean-Antoine, comtes de Courten, du Valais ;

pour le n° 95 : Antoine, baron de Salis-Marschlins, des Grisons ;

pour le n° 97 : Jean-Jacques de Steiner, de Zurich ;

enfin pour le n° 100 : Sigismond, baron de Reinach, de l'évêché de Bâle.

L'état-major de ces régiments de ligne, que l'on appelait dans le public « petits Suisses » pour les distinguer de celui de la garde, se composait d'un colonel commandant, d'un lieutenant-colonel, d'un major, de deux aides-majors, d'un trésorier, d'un quartier-maître, de quatre porte-drapeaux, d'un ou deux aumôniers, d'un chirurgien-major avec quatre aides-chirurgiens, d'un grand prévôt avec quatre prévôts subalternes, d'un tambour-major et de neuf charpentiers. Dans chaque compagnie de grenadiers se trouvaient, outre le capitaine, le lieutenant et le sous-lieutenant, 2 sergents, 1 fourrier, 4 caporaux, 4 appointés, 1 tambour et 40 grenadiers, soit au total 55 hommes ; — dans chaque compagnie de fusiliers, 3 sergents, 1 fourrier, 6 caporaux, 6 appointés, 1 tambour, 1 fifre et 36 fusiliers, soit au total 57 hommes.

L'uniforme des onze régiments était rouge, écarlate pour les officiers et garance pour les soldats, avec doublure, veste, culotte et boutons blancs. Il se distinguait principalement d'un corps à l'autre par des parements et des revers de couleurs différentes. Les drapeaux d'ordonnance, à quatre quartiers séparés par une croix blanche, étaient semés de flammes ondées aux couleurs du colonel ; celui de la compagnie colonelle, par contre, de fleurs de

lys d'or, avec cartouche aux armes de France, et de devises latines, qui variaient.

Des régiments ci-dessus décrits, ceux d'Ernst et de Châteauvieux étaient employés en Corse en 1788. Le régiment grison de Salis-Marschlins y arriva la même année et y resta jusqu'en 1791. Tous les autres avaient leurs garnisons en France, dans des villes de la province. Même le régiment des gardes suisses, quoique appelé par son service à Paris, était caserné hors de la capitale, à Rueil et à Courbevoie.

Lorsque les troubles révolutionnaires commencèrent à donner sujet de crainte pour la sécurité du roi et de sa famille, la cour comprit qu'elle ne pourrait désormais se reposer sur la fidélité des troupes nationales, que les nouveaux principes ébranlaient. C'est pourquoi elle se décida à rapprocher de Paris plusieurs régiments étrangers, dont l'attachement à la cause de la monarchie ne lui était point suspect. Au mois de mai 1789, l'infanterie suisse de Salis-Samaden, de Châteauvieux et de Diesbach, ainsi que les cavaliers de Royal-Allemand et les hussards de Bercheny furent concentrés à Versailles pour exercer, par ce voisinage immédiat, une intimidation sur les ennemis du trône, et pour donner un prompt secours, si besoin s'en montrait. Insuffisante, cette mesure manqua son but et ne réussit qu'à blesser l'amour-propre populaire, surtout pendant l'émeute du 12 juillet, où, ces régiments étant venus à Paris pour y rétablir l'ordre, il s'ensuivit une collision sanglante entre l'un d'eux, le Royal-Allemand, et la foule qui se pressait dans le jardin des Tuileries.

Quoique les régiments suisses manifestassent, en général, peu de sympathie pour les doctrines de la

Révolution, si répandues déjà dans l'armée française, le triomphe de ces doctrines ne fut pas sans exercer quelque influence sur l'un ou l'autre de ces corps. Il enhardit les mécontents, qui s'y trouvaient, à protester contre l'ordre établi par des revendications de divers genres. C'est ainsi qu'en octobre 1789, les officiers vaudois et argoviens du régiment d'Ernst, qui, n'étant que sujets de Berne, ne pouvaient concourir dans ce régiment, d'après sa capitulation, aux grades de colonel, de major, enfin de capitaine-commandant de six compagnies sur douze, réservées aux bourgeois de la ville, adressèrent une pétition au Petit-Conseil de la République pour obtenir à leur profit l'égalité de l'avancement. Cette pétition, comme une seconde semblable, qu'ils rédigèrent le 23 juin 1790 en réponse à un contre-mémoire de leurs collègues bernois, ne fut pas prise en considération.

Dans le régiment de Lullin-Châteauvieux, de la garnison de Nancy, les sous-officiers et les soldats s'estimant lésés par leurs capitaines sur certains points de leur engagement, avaient aussi adressé plainte écrite de leurs griefs à leur chef, le lieutenant-colonel Mérian, le 12 août 1791. Si leurs réclamations n'étaient pas acceptées, ils étaient décidés de les faire agréer par la force. Mais le complot fut découvert et deux grenadiers, convaincus d'en être les meneurs, furent condamnés à la peine des courroies, ainsi qu'à l'expulsion hors de leur compagnie, le 16 août. L'exécution de cette sentence amena une révolte à laquelle participèrent, outre les soldats de Châteauvieux, ceux du régiment d'infanterie du Roi et du régiment Mestre-de-camp cavalerie. Le lieutenant-colonel Mérian fut maltraité

par les révoltés, qui enfermèrent les autres officiers de Châteauvieux dans les casernes, et ne leur rendirent la liberté que contre une forte rançon. L'arbitrage du général de Malseigne, délégué par l'Assemblée nationale, ne réussit pas à calmer leur fureur. Ils refusèrent de se soumettre à son prononcé et s'oublièrent même jusqu'à procéder à son arrestation. Ce ne fut pas sans pertes que le marquis de Bouillé, général de l'armée de la Meuse, qui accourut à la tête d'un corps de troupes, dont faisaient partie les deux régiments suisses de Castella et de Vigier, put étouffer la rébellion par une destruction partielle du régiment de Châteauvieux. Les survivants se rendirent à merci. Des principaux insurgés, 1 fut condamné au supplice de la roue, 22 à la potence et 41 à trente ans de galères, à Brest. Quoique leur jugement eût été prononcé par un tribunal militaire régulier, ces derniers trouvèrent des apologistes dans le parti jacobin, qui provoqua leur mise en liberté, le 31 décembre 1791, leur prépara une fête à leur arrivée à Paris, le 2 avril 1792 et leur fit obtenir le 9 avril les honneurs d'une séance de l'Assemblée nationale.

A mesure que la Révolution gagnait du terrain, les troupes étrangères, surtout les Suisses, fidèles défenseurs de la monarchie, devinrent de plus en plus odieuses aux partisans des nouveaux principes. La première manifestation de cette haine eut lieu dans le midi, à Aix, où le régiment bernois d'Ernst fut attaqué, le 26 février 1792, par un nombre considérable de patriotes et de gardes nationaux, venus pour la plupart de Marseille. Empêché par la loi martiale de se défendre, il se vit contraint de déposer les armes. Le gouvernement bernois,

indigné de l'outrage immérité qu'avaient dû subir ses soldats, les rappela le 16 mars suivant. Cet événement fut le prélude du licenciement des troupes étrangères. Un premier décret de l'Assemblée nationale supprima, le 2 mai 1792, la garde intérieure du Palais, entre autres les Cent-Suisses du Roi et les compagnies suisses des Princes. Un second arrêté, du 21 juillet, incorpora dans l'armée française tous les régiments étrangers, à l'exception des régiments suisses, que leur fidélité à la monarchie, de même que leurs privilèges, rendaient particulièrement impopulaires. Mis en question déjà à propos du rappel du régiment d'Ernst, leur renvoi de France ne manqua pas de recruter des partisans lorsque le régiment de Diesbach eut déclaré, à la veille de la guerre, qu'en vertu de sa capitulation, il ne pouvait être contraint de marcher contre l'Empire, mais seulement de défendre la forteresse de Lille, dans laquelle il était en garnison. Leur existence se prolongea toutefois, pour raisons politiques, jusqu'après les événements du dix août, qui marquèrent définitivement la victoire de l'insurrection sur la royauté. Dans la nuit qui précéda cette fatale journée, le régiment des gardes suisses, à l'exception de deux compagnies, détachées en Normandie, soi-disant pour y escorter un convoi de grains, mais, semble-t-il, plutôt pour y prêter la main à un projet d'évasion du roi, était entré de service aux Tuileries, avec quelques détachements de gardes nationaux, de gendarmes à pied et à cheval, ainsi que de gentilshommes volontaires.

Prévenu d'une prochaine agression du château par la populace insurgée, Mandat, qui commandait

ces troupes, fit employer les premières heures du jour à des préparatifs de défense. Sans vouloir entrer ici dans des détails, déjà connus par les récits de nombreux historiens et qui dépassent beaucoup les limites de notre notice, nous ajouterons simplement que, le matin du dix août, une foule toujours croissante d'hommes armés s'étant présentée devant les portes du palais, avec des démonstrations hostiles, le roi prit le parti de pourvoir à sa sûreté et de prévenir, si possible, une effusion de sang, en cherchant un refuge auprès de l'Assemblée nationale. Son départ, au lieu d'empêcher l'attaque, précipita cette dernière. Bien qu'affaiblie par l'absence de deux compagnies de gardes suisses, qui avaient escorté le roi aux Feuillants, et plus tard par la défection successive de la plupart des gardes nationaux, la petite garnison des Tuileries repoussa avec héroïsme les colonnes cinquante fois supérieures des rebelles. Les Suisses surtout firent bien leur devoir. Ils n'opérèrent leur retraite que sur un ordre formel envoyé par le roi. Cette retraite fut un épouvantable massacre. Beaucoup périrent les armes à la main. Tous ceux que l'on fit prisonniers trouvèrent la mort dans les prisons de Paris, lors des journées néfastes des 2 et 3 septembre. Seuls dix-sept officiers et un petit nombre de soldats parvinrent à s'échapper par les soins de personnes amies.

On comprendra qu'au lendemain de cette sanglante catastrophe, les régiments suisses ne pouvaient continuer leur capitulation, car s'ils étaient eux-mêmes atteints dans leur sécurité et dans leurs sentiments de confraternité par le meurtre de leurs compatriotes, les cantons considéraient aussi ce

meurtre à l'égal du plus grave outrage et se disposaient, pour ce motif, à rappeler leurs contingents. D'autre part, la situation de ces derniers était devenue intenable en France, où un fort courant d'opinion, surexcité surtout par la jalousie ou par la passion politique, réclamait leur prochain renvoi.

L'Assemblée nationale, cédant à cette pression, les licencia le 20 août 1792 en laissant toutefois à leurs effectifs, pour les détourner de l'entrée au service d'autres puissances, la faculté de se faire incorporer dans des corps français. Un nombre assez considérable d'officiers, de sous-officiers et de soldats profitèrent de cet avantage. Ainsi le régiment de Castella se versa presque en totalité dans la légion de Luckner, qui combattit contre les alliés, en Allemagne, dans l'armée du centre. Quelques débris d'autres régiments formèrent : 1° le premier bataillon franc qui, après s'être distingué à Jemmapes, devint en 1793 le 21e chasseurs à pied, englobé dès l'année suivante dans la 21e demi-brigade ; 2° le 95e bataillon provisoire, employé dans la campagne de Corse, où il passa, vers la fin de 1793, sous les drapeaux de Pascal Paoli ; 3° la compagnie Keller, laquelle, après avoir servi dans la légion germanique, déserta en juillet 1793 à l'armée royale de Vendée, et y forma, grossie d'Allemands et de Vendéens, un corps d'élite de douze cents hommes, qui manifesta sa bravoure à Vihiers et dans d'autres rencontres ; 4° enfin deux autres compagnies franches, dont une de chasseurs.

Un certain nombre de Vaudois et de Genevois s'engagèrent dans la légion des Allobroges, créée

le 13 août 1792, et dont le premier chef fut Busigny, de Moudon.

Le reste des troupes suisses licenciées, entre autres les régiments de Courten et de Salis, fournirent aux troupes suisses de Piémont et d'Espagne un contingent assez considérable. C'est de celui de Châteauvieux que l'on tira, encore en 1792, la compagnie des gardes suisses de l'armée de Condé.

Lorsque la France eut réuni à son territoire l'évêché de Bâle, comme département du Mont-Terrible, en 1793, et la république de Genève, en 1798, elle leva dans ces contrées des bataillons de volontaires.

Après la conquête du Piémont, en novembre 1798, le général Joubert fit entrer dans son armée, avec l'approbation du Grand Conseil helvétique et à titre d'auxiliaires, les troupes suisses qui servaient ce pays. La compagnie des Cent-Suisses du roi de Sardaigne remplit les fonctions de gendarmerie à pied jusqu'à sa dissolution à Turin, le 20 juin 1802.

Les régiments Bellmont, Ernst, Peyer-Imhof, Bachmann et Zimmermann formèrent, en vertu du décret du 24 novembre 1798, deux légions dites « helvétiques d'Italie » qui, sous le commandement supérieur du général Emmanuel de Zimmermann, eurent pour chefs, l'une Jean-François Bellmont, l'autre François-Samuel d'Ernst. Ces deux légions, qui furent l'une dans la division du général Victor, l'autre dans celle du général Grenier, subirent de grandes pertes dans les batailles de Vérone et de Magnano, les 26 mars et 5 avril 1799.

Le reste fut enveloppé dans la capitulation de Mantoue, le 30 juillet de la même année.

Vers la fin de janvier 1798, les districts insurgés de Vaud et de Fribourg avaient adjoint aux troupes françaises qui venaient d'entrer dans leur territoire un corps national d'environ 5000 hommes, commandés par le général de Bons. Ce corps comprenait 8 bataillons d'infanterie vaudois, 1 bataillon mi-vaudois, mi-fribourgeois, 1 bataillon fribourgeois, plus 5 compagnies d'artillerie, 1 escadron de cavalerie, 1 compagnie de chasseurs mineurs et 1 compagnie de carabiniers ; ces derniers tous vaudois. Quatre cents volontaires valaisans ainsi que deux des bataillons vaudois ci-dessus mentionnés firent partie de la demi-brigade française Chastel, qui opérait dans les Ormonts. Le gros du corps assistait, sous les ordres du général Brune, aux prises de Fribourg et de Berne. Il fut licencié déjà le 14 avril suivant. Par un arrêté du 14 septembre 1798, le Corps législatif helvétique ordonna la création d'une légion nationale qu'il mit à la disposition de Masséna pendant toute sa campagne de Suisse. Cette légion helvétique, forte de trois mille hommes, répartis en un bataillon de ligne, un de chasseurs, une compagnie d'artillerie et un escadron de hussards, se signala, sous le commandement successif des généraux Keller, Weber et de Bons, en diverses rencontres avec les Autrichiens et les Russes, ainsi à Frauenfeld, le 25 mai 1799, et au passage de la Limmat, le jour de la bataille de Zurich, 26 septembre de la même année.

De même que l'infanterie helvétique, cette légion avait un uniforme bleu foncé, avec col, parements et doublure écarlates. Ses revers étaient jaune clair, ses boutons et sa buffleterie blancs.

Dans la suite, elle fut augmentée d'un escadron

de hussards et d'un bataillon de ligne, lequel fut toutefois dissous après une existence de peu de mois. La convention de Lucerne, conclue le 30 novembre 1798 entre le citoyen Perrochel, au nom de la République française, et Louis Bégoz, ministre des relations extérieures de la République helvétique, assura encore à la France le concours de dix-huit mille soldats helvétiques, engagés volontairement pour deux ou quatre ans, à leur choix, et qui étaient distribués en six demi-brigades dont les chefs avaient le rang de colonel. Ces six demi-brigades dites « auxiliaires », qui n'étaient justiciables que des tribunaux militaires suisses et dans lesquels l'avancement restait à la nomination du Directoire helvétique, obéissaient toujours au commandement en langue allemande, quoiqu'elles fussent exercées d'après l'ordonnance française. Leur uniforme était, à peu de chose près, identique à celui de l'infanterie helvétique. Les chefs de brigade étaient : pour la première demi-brigade, Dominique Perrier, d'Estavayer ; pour la seconde, Pierre-Agnès Schwytzer, de Buonas ; pour la troisième, Melchior Zwicki, de Mollis ; pour la quatrième, Louis de Watteville, de Berne ; pour la cinquième, Samuel Turtaz, d'Orbe ; pour la sixième, Jean Tobler, d'Appenzell. Toutes les six, elles furent aussi appelées à guerroyer dans la Suisse orientale. La cinquième se signala honorablement dans les combats près de Rapperschwyl et de Zurich, 1er, 3 et 4 juin 1799, la seconde au combat de Næfels, 1er octobre, même année.

(A suivre). Albert de Montet.